



La Guilde Pérougienne ribaudes et écorcheurs

Les cheveux : le parement des dames



*Et ce meismes tesmoigne assez
meismement saint Pol, qui dit que
cheveux est le parement des femmes.*

(CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 160).

La chevelure est considérée au Moyen âge, comme l'un des attributs de l'érotisme féminin. En effet, l'Eglise associe depuis Saint-Paul, les cheveux lâchés à la luxure (1^{re} épître aux Corinthiens, chapitre II) : « *En vertu des préceptes des bienheureux Pierre et Paul, dans les églises, que les femmes soient voilées. [...], pour éviter que l'âme des hommes ne soit prise au filet de leur chevelure dénouée.* (Moine Honorius Augustodunensis, XII^{ème} siècle, PL 172, col. 589). Par convention, les femmes couvrent donc leurs cheveux lorsqu'elles sont à l'extérieur.

Bien se coiffer

Les cheveux, portés longs, sont retenus. Ils doivent mettre en valeur un front haut. Celui-ci peut être épilé à l'aide d'une pince ou d'une sorte de crème d'épilatoire afin d'accentuer l'effet. « *Les dames de Salerne font un onguent qu'elles appellent « silotre », au moyen duquel elles font disparaître les poils et les cheveux, où que ce soit.* » (L'Ornement des Dames, XIII^{ème} siècle).

Au vu de l'iconographie, la tresse est la coiffure privilégiée. Elle est considérée comme un attribut féminin, un outil de séduction. C'est aussi une démonstration de sa lubricité. Dans le fabliau **Les Tresses** de Garin (XIII^{ème} siècle), le mari trompé veut castrer symboliquement sa femme en lui coupant les tresses : « *Si li a*

coupee la treces, Dont el a au cuer grant destrece » (v. 227-228).



Un autre type de coiffure consiste à relever les cheveux derrière la tête en deux grosses mèches formant un bourrelet au niveau de l'oreille.

Les franciscains Berthold de Ratisbonne (XIII^{ème} siècle) et Jacques de la Marche (XIV^{ème} siècle) condamnent ainsi fermement celles qui nouent ou tressent leurs cheveux.

Les tresses sont relevées et fixées en haut de la tête à l'aide d'épingles ou de cordons. Elles peuvent également former deux boucles encadrant le visage puis remontant au-dessus du front.



Plus rarement, les cheveux peuvent être retenus par un cordon noué en une simple queue de cheval.



Les cheveux peuvent être relevés de la même manière mais sans tressage. Des rubans permettent alors à la fois de nouer les cheveux et de décorer la coiffure.



Malgré les interdits de l'Église, certaines femmes complexifient encore leur coiffure en créant deux cornes visibles sous leur coiffe :
 « L'evesque [...] dist que les femmes qui estoient ainsy cornues et branchues ressemblent les limas cornus et les licornes, et que elles faisoient les cornes aux hommes cours vestus [...] ». » La Tour Landry, *op.cit.*, XLVII, p. 98-99.



Les cheveux courts sont proscrits car ils risquent de porter une confusion de genre :
 « sans pudeur, dress[e] un visage d'eunuque » (Jérôme, *Epistulae*, *op. cit.*, 27, p. 139).

Prendre soin de ses cheveux

Selon le chirurgien Henri de Mondeville (début du XIV^{ème} siècle), les cheveux sont nécessaires car ils protègent le cerveau des agressions extérieures, permettent l'évaporation des fumées produites à l'intérieur du corps et créent un embellissement de l'être. Il est donc nécessaire d'y prêter une attention particulière.

Cela doit se faire après les soins des parties sexuelles, des seins et des aisselles et avant le visage, le cou et les mains. Dans le *Catholica magistri Salerni* (XII^{ème} siècle), le premier chapitre des soins et expliquent, entre autres,



comment rendre les cheveux longs. Le franciscain Nicole Bozon (XIV^{ème} siècle) indique deux méthodes à ce sujet : la teinture de noisettes et de vin contre la chute des cheveux et l'urine d'âne pour la pousse.



Environ une fois par semaine, les cheveux sont lavés au savon (*lessive*), à l'urine ou encore avec un mélange d'eau et de jaunes d'œuf : « et renouveler souvent et laver le chief de l'orine propre ou de lessive faite de cendre de claveure (potasse) » (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, II, 8).

Les pellicules peuvent être éliminées à l'aide de jus de bettes, d'huile de rose ou de miel : « *Et se noirdeur venoit es pellicules [de la tête] pour la force des medicines, soit mondifié avec miel et oly rosarum* ». (PANIS, Guidon, 1478, tr.III, doct.2, chap.I). Afin de supprimer les poux, la femme peut également laver sa chevelure avec du vinaigre puis la frictionner avec de la

menthe, du genêt ou de la farine de lupins cuite dans du vinaigre. Une brosse de crins ou de plumes (le *housoir* ou *verge a nectoier*) peut permettre d'épousseter la chevelure et supprimer la vermine. L'épouillage est essentiellement pratiqué par les femmes.

Les cheveux sont ensuite démêlés à l'aide d'un peigne. Celui-ci possède généralement deux côtés de denture, l'une étant plus espacée que l'autre.

Un outil ressemblant à un pic, appelé *gravoir*, aide à tracer des raies ou séparer les mèches : « *...ung mireoir et II granoirs [I. gravoirs] d'ivoire* » (Comptes Lille L., t.I, 1425-1426, 233).



La teinture est parfois pratiquée. « *Qui de vous peut rendre un seul cheveu blanc ou noir?* » (Matt, V, 36) *Eh bien ! ces femmes donnent un démenti à Dieu. Voyez, s'écrient-elles, comme de blanche ou de noire qu'elle était, notre chevelure est devenue blonde sous nos mains, afin que nous ayons meilleure grâce* » (Tertullien, op. cit., II, VI, col. 1322).

Plusieurs recettes sont proposées dans **Le Canon medicinae** d'Avicenne (X^{ème} siècle), **L'Ornement des Dames** (XIII^{ème} siècle) ou **Chirurgie** de Mondeville (XIV^{ème} siècle) pour teindre les cheveux en blond (à partir de cumin, safran, genêts...), en roux (avec de la garance, du sang-dragon ou de la lie de vin) ou en brun (à

partir de noix de galles, de brou de noix ou d'acacia...): « *Ou bien on prend des fleurs de Noix ou l'écorce extérieure du fruit qui est très amère; on la broie avec la fleur du Chardon susdit; on mouille les cheveux de ce suc et on les enveloppe et les frotte avec un linge imbibé de ce même liquide; les cheveux deviendront safran, de quelque couleur qu'ils fussent auparavant, blancs, noirs, etc., et la couleur ne disparaîtra pas à moins qu'on les lave ou que le patient transpire. Mais il importe de renouveler la teinture de temps en temps à la racine des cheveux.* » (Henri de Mondeville). Les éléments colorants sont souvent additionnés d'un fixateur minéral : l'*alun* :

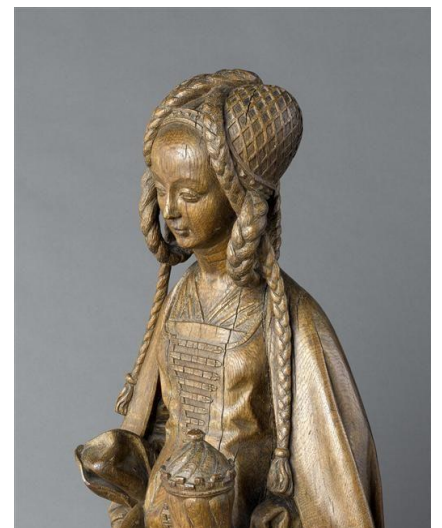
Afin de terminer la coiffure, il est possible de parfumer les cheveux en y plaçant, « *du musc, de la girofle, de la noix de muscade, du cardamome, de la galanga...* » (Henri de Mondeville).

La coiffure : un artifice

Par extension, à partir du XIII^{ème} siècle, les représentations de femmes se peignant et se mirant deviennent les archétypes de la vanité et de la luxure. La coiffure est alors considérée par les religieux comme un artifice allant à l'encontre de la création divine : « *Que servent à votre salut ces fatigues et ces soucis pour orner votre tête?*

Quoi ! Pas une heure de repos à votre chevelure [...] (Tertullien, op. cit., II, VII, col. 1323.)

Si le cheveu lâché est généralement mal considéré car il est perçut



comme impudique, les coiffures complexes seraient donc à proscrire également.

Celles-ci peuvent prendre plusieurs formes. Il s'agit d'une manière extravagante d'arranger ses cheveux laissés visibles ou, au contraire, de les camoufler sous des coiffes imposantes (à cornes, hennin...). Un filet pouvant être orné de perles et de pierreries aide parfois au maintien de la coiffure.



Afin de construire ces coiffures, en vogue à la fin du Moyen âge, il est possible d'ajouter des postiches (« *cheveux morts* ») : « *Levez les yeux vers la tête : c'est là que se voient les insignes de l'enfer. Ce sont des cornes, ce sont des cheveux morts, ce sont des figures du diable* » (G. d'Orléans, ms. lat. 1648I, n° 96).

Ceux-ci sont décriés par l'Église puisqu'ils sont contre-nature et artificiels (donc diaboliques) : « *Les coquettes de cette espèce sont comme Janus qui, d'un côté, a l'aspect d'un vieillard, de l'autre celui d'un jeune homme. Leur tête est ornée d'une tresse de cheveux postiches, voire de cheveux de cadavres, enveloppés dans l'or ou la soie.* » (E. de Bourbon, Paris, BnF, ms. Lat. 15970, f°349 XIII^{ème} siècle).

Des ornements peuvent venir s'ajouter à la coiffure (perles, pierreries, épingles, filet orné...). Le catéchète Tertullien (II^{ème} siècle) les considère comme un « *crime de prostitution* ».

Sources

CONNOCHIE-BOURGNE, Chantal (dir.). *La chevelure dans la littérature et l'art du Moyen Âge*. Nouvelle édition [en ligne]. Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence, 2004 (généré le 20 janvier 2018). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pup/4184>>. ISBN : 9782821836990. DOI : 10.4000/books.pup.4184

AUTEURS COLLECTIFS, *Le Bain et le Miroir*, Catalogue d'exposition, Musée de Cluny & Musée national de la renaissance d'Ecouen, Ed. Gallimard, 2009.

MOULINIER-BROGI, Laurence, « Esthétique et soins du corps dans les traités médicaux latins à la fin du Moyen Âge », *Médiévales* [En ligne], 46 | printemps 2004, mis en ligne le 29 mai 2006, consulté le 03 novembre 2015. URL : <http://medievales.revues.org/869>

DE MONDEVILLE, Henri, *Chirurgie* (traduction en français moderne d'E. Nicaise en 1893), Ancienne librairie Germer Baillere et Cie, 1306-20, www.gallica.bnf.fr

CLOSSON Monique, *Propre comme au Moyen-Âge*, *Historama* n°40, juin 1987, consulté en ligne le 21 janvier 2018.

ALEXANDRE-BIDON, Danièle, « les principes de l'hygiène au Moyen-âge », *Histoire et Images Médiévales*, (PDF), août-septembre 2009.

Iconographies

Sirène se mirant, Bréviaire à l'usage de Besançon. Rouen, avant 1498.

Le triomphe de Minerve, par Francesco del Cossa, 1470.

Détail d'une enluminure présentant une césarienne, BnF, 15^{ème} siècle.

Buste de femme en bois peint, début des années 1500, Cleveland Museum of Art.

Horae ad usum Parisiensem *Heures de René d'Anjou roi de Sicile* 1434-1480 Gallica.

Détail d'un tableau italien, 1470, Gamurra.

Triptique des sept sacrements, Rogier van der Weyden, 1440-1445, Musée royal des Beaux-Arts d'Anvers.

Kriegstechnik, Haut-Rhin, vers 1420-1440 Ms. Rh. hist. 33b Folio 55r

Une femme éliminant les poux de la tête d'un garçon, *De Hortus Sanitatis*, 1491.

Gravure en ivoire, 14^{ème} siècle, Musée de Cluny.

Statue en bois de Sainte Marie-Madeleine, vers 1500. Paris, musée de Cluny - musée national du Moyen-âge.

Filet à cheveux. 14^{ème} siècle C. Musée de Londres